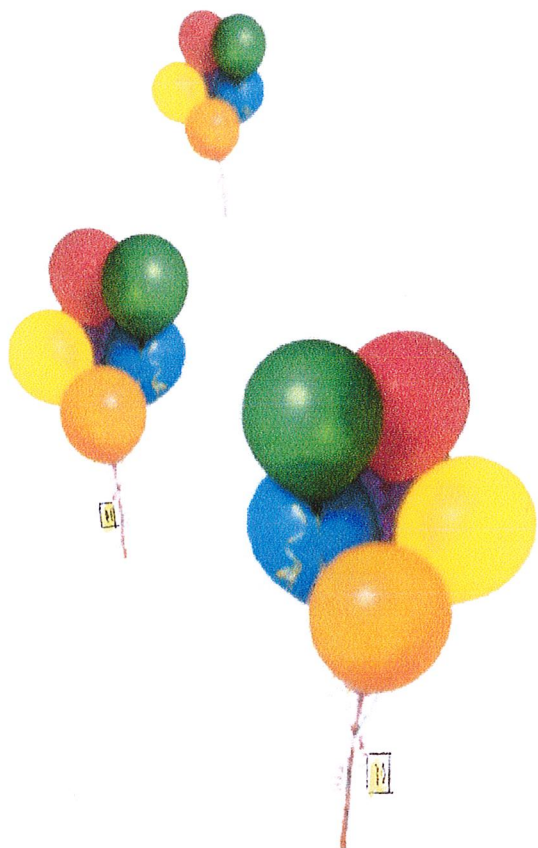


# GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE

## *FLASH'INFOS*



**Décembre 2004**



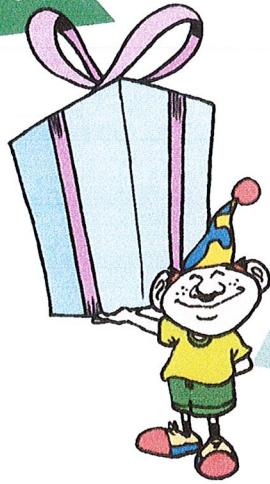
## TELETHON 2004

Le lâcher de ballons organisé, le samedi 4 décembre dernier, au profit du TELETHON a remporté un vif succès. **200 €** ont été collectés et ce ne sont pas moins de **50** sphères multicolores qui ont pris leur envol devant la Mairie pour une destination inconnue. Se laissant porter au gré des courants, la plupart ont terminé leur périple dans l'Orne et en Mayenne. Pour notre plus grand plaisir, nous avons vu revenir, dès le début de la semaine suivante, par groupes de 7 ou 8, des étiquettes portant vos noms (une trentaine en tout) . Nous ne manquerons pas d'adresser un petit mot aux messagers qui ont joué le jeu mais, avant tout, nous tenons à vous dire un grand **MERCI** pour votre élan de générosité et ... rendez-vous l'année prochaine pour une autre belle aventure...



**Départ pour une destination inconnue ...**

12 DÉCEMBRE 2004



*Le Père Noël est passé, à la demande de la Municipalité, pour combler de beaux cadeaux jeunes et moins jeunes. Si, retenus par d'autres occupations, vous n'avez pas pu venir à sa rencontre, sachez qu'un petit paquet attend les moins de 12 ans, à la Mairie., nous nous ferons un plaisir de le leur remettre. En revanche, si vous avez plus de 65 ans, nous irons vous le porter à domicile.*



Ça y est, la hotte est vide ...



## *Concours des façades décorées* *Passage du jury*

Vous êtes nombreux à vous être pris au jeu et vos décors sont tous plus jolis les uns que les autres... Le travail du jury ne va pas être facile, mais il va bien falloir vous départager. Pour cela une équipe composée de membres du Conseil Municipal et d'une personne extérieure va passer faire "le tour de la Commune" entre les fêtes. Pour ceux qui n'ont pas encore pris le départ, il n'est pas trop tard : à vos guirlandes !

**Prenez date, c'est le 14 janvier qu'aura lieu la remise des récompenses, à l'occasion de la galette des Rois.**



## Inscription sur la liste électorale

Si vous venez d'arriver à GAUDREVILLE et que vous n'avez pas encore fait cette démarche, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **31 décembre** pour demander votre inscription sur la liste électorale. En revanche, si vous avez eu 18 ans en 2004, votre inscription devrait se faire automatiquement. Pensez tout de même à le vérifier.

**2005 est une année de référendum !**

## Communiqué du Conseil Général

### *Projet de Haut-débit pour tous*

Monsieur le Maire,

Affaires suivies par  
jean-Yves Guerin

Téléphone  
02 32 31 50 77

Fax  
02 32 39 91 95

Email  
jean-yves.guerin@cg27.fr

Nombreux sont les élus, ou les administrés, qui nous interrogent sur l'actualité du projet "Haut-Débit pour tous" porté par le Département. C'est pourquoi, j'ai souhaité en cette fin d'année vous informer sur l'avancement de ce dossier qui, je m'en réjouis, suscite l'impatience et l'intérêt de nombreux Eurois.

Le Conseil général est actuellement dans une procédure de passation d'une Délégation de Service Public (DSP), cela nous impose de rester dans une certaine réserve concernant les teneurs des négociations qui sont menées avec les candidats.

Ces éléments étant posés, je tiens à vous indiquer que le premier volet du projet qui consistait à construire un réseau départemental de fibre optique de collecte de 42 répartiteurs, se déroule normalement. L'achèvement aura lieu au cours du premier trimestre 2005. C'est ce réseau, qui restera propriété du Département, qui sera mis, d'une certaine manière, en affermage.

La Délégation de Service Public (DSP) a pour but de nommer un délégataire qui, pour le compte du Département, exploitera le réseau départemental en tant qu'opérateur d'opérateurs (fournisseurs d'accès Internet), avec l'objectif de servir à terme l'ensemble des administrés Eurois. Un des critères de choix de ce délégataire est la couverture en population la plus grande et la plus rapide possible.

Cette DSP est un montage technique, juridique et financier complexe, dans le cadre d'une nouvelle législation votée en juin dernier, et qui engagera notre Département et son délégataire pour les 10 ou 15 ans à venir... Vous comprendrez, donc, tout le soin qui est pris pour négocier avec les différents candidats la solution qui, au final, sera la plus avantageuse pour l'Eure et pour les Eurois.

L'objectif du projet est bien d'obtenir le plus vite possible une couverture "très haut-débit" très proche de 100% pour le département. Mais ce n'est que lorsque le délégataire aura été choisi, début 2005, que nous serons en mesure, en fonction des technologies qui seront mises en place et du plan d'action qui sera adopté, de répondre précisément sur les questions de calendrier que chacun, à juste titre, se pose.

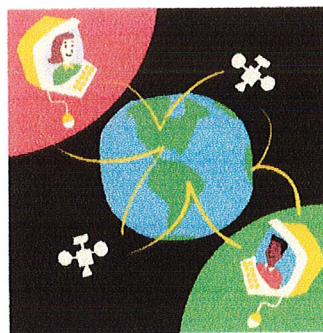
La DDEAT (Direction du Développement Économique et de l'Aménagement du Territoire) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (02 32 31 50 77).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.



Jean Louis DESTANS

## ANNEXE



Pour vous permettre de mieux situer la démarche départementale, nous précisons ci après quelques points connexes mais dont la compréhension est nécessaire afin de bien situer le projet départemental haut débit et ses enjeux :

- Nous devons reconnaître qu'une collectivité comme un département n'a pas de pouvoir sur les décisions de déploiement ADSL de France-Telecom, ou sur les stratégies commerciales des opérateurs de services qui mènent actuellement leurs stratégies de déploiement au niveau national, avec une lisibilité des offres et des pratiques commerciales associées qui devront certainement être revues. La dérégulation du marché des télécommunication, issue de directives communautaires, a conduit d'une part à une concurrence de l'opérateur historique qui a indéniablement fait progresser les choses, mais d'autre part à une privatisation du secteur qui conduit à la fameuse "fracture numérique" et à la nécessaire intervention des collectivités pour la résorber.
- Le marché du haut-débit est actuellement en pleine explosion et ne doit pas être considéré comme mature, ce qui explique les grandes disparités d'offres de détail (offres à l'utilisateur final) constatées. Ces offres de détail, souscrites par vos administrés auprès de fournisseurs de services de télécommunication haut-débit, essentiellement des Fournisseurs d'accès internet (FAI) pour les particuliers et des prestataires de services professionnels, sont à situer conjointement à une "offre de Gros" . Cette offre de gros émane des opérateurs de télécommunication (autrement nommés opérateurs d'opérateurs) à l'attention des opérateurs de services.
- Dans le cadre de la loi récemment votée en juin 2005 qui a amené une modification profonde de l'article du CGCT traitant des réseaux et services locaux de télécommunications (L1425-1), il est précisé que les collectivités territoriales peuvent être opérateurs d'opérateurs ou opérateurs de services à l'attention de l'utilisateur final. Dans le cadre de sa délégation, le département de l'Eure (et donc son délégataire) sera a priori uniquement opérateur d'opérateurs.
- L' ADSL, qui consiste à utiliser les fils téléphoniques pour amener le haut débit chez l'usager en provenance des centraux équipés à cet effet, est effectivement limité en débit par la longueur et la qualité de la ligne, et la position des centraux a donc une incidence directe sur les possibilités de desserte. Une "inégalité numérique" inhérente à cette technologie existe donc en zone rurale, mais aussi en ville puisque des versions de cette technologie (ADSL2+) permettent des débits de plus de 20 Mbits/sec, mais uniquement pour les usagers les plus proches du central téléphonique.
- D'autres technologies (par exemple radio) pourraient être mises en œuvre pour résoudre ces problèmes. La radio - ou le satellite - ont par contre deux inconvénients vis à vis de l'ADSL : leur coût ramené à l'utilisateur, et une fiabilité moins bonne.